

FO CE L'FAIRE

Le compte-rendu du Comité d'Établissement du Pôle Nord-Est
du 6 juillet 2018

Un CE de France 3 Nord-Est s'est tenu à Strasbourg le 6 juillet dernier. Les sujets les plus importants : un point sur les activités sociales et culturelles proposées aux salariés par le CE, avec le constat selon lequel il reste pas mal d'argent encore disponible. Débattu également, le dossier de l'emploi non permanent (avec la fameuse question de la limite à 80 jours). Retrouvez tout d'abord la déclaration liminaire de FO, traitant de cela + le sujet du dixième de congés payés...

HALTE À L'ENFUMAGE !

Depuis quelques jours, communications et bruits de couloir se multiplient concernant 2 sujets importants portés par FO. Des communications erronées, voire anxiogènes, méritent donc une bonne mise au point...

Ce point, nous l'avons fait jeudi dernier dans une vidéo mise en ligne sur notre blog (que nous vous conseillons vivement de regarder si vous ne l'avez pas encore fait). Sinon, en deux mots, voilà l'essentiel à retenir.

Premier sujet, celui des 80 jours : il faut redire qu'il n'existe aucun accord écrit qui les évoque. Ce qui a été signé par FO ne fait que donner des droits aux salariés non permanents, et constitue une avancée pour eux par rapport à la situation antérieure. Cet accord est donc positif...même si tout le monde reconnaîtra que tout n'est pas réglé pour autant.

Si cette notion de 80 jours ne figurait nullement dans ce texte, elle existe quand même : c'était une initiative unilatérale de l'employeur, qu'il a décidé d'appliquer dans le cadre de ses prérogatives de gestion. Cette notion, FO l'a quand même négociée, avec l'objectif que la direction accepte de revenir sur ce dispositif insupportable.

Et c'est ce qui s'est passé. Pour les salariés CDD dits "réguliers", il n'est désormais plus question de seuil, et ça aussi c'est une avancée importante ! La direction l'a écrit clairement dans sa communication, ce qui lève toute ambiguïté dans l'interprétation.

Quant aux salariés CDD dits "non réguliers", oui, il est vrai qu'il existe encore une alerte...mais il est précisé que celle-ci ne doit plus être bloquante. C'est juste une discussion qui doit j'y s'engager, mais les salariés doivent pouvoir continuer à travailler au delà de 80 jours. Nous avons d'ailleurs invité chacun d'eux qui rencontreraient.

Si certains salariés CDD rencontrent des difficultés à ce sujet, cela voudrait dire que cette nouvelle disposition est mal comprise localement, et nous les invitons alors à nous contacter.

L'autre sujet sur lequel les fake news ont été nombreuses, c'est celui du dixième de congés payés... Oui, c'est FO qui porte ce dossier depuis l'an dernier... Et oui, il y avait besoin de déposer une saisine pour que le sujet avance. Car non, il n'y a pas que la question de la date de paiement, il existe aussi toute une problématique concernant le calcul de ce qui est dû. Peut-être ne le savez-vous pas, mais les données à examiner sont très nombreuses : pour chaque salarié concerné, plus de 1200 lignes comptables ont du être étudiées par les experts que nous avons mandatés.

Donc, effectivement, le sujet est plus complexe que ce qui a pu être dit ici ou là.

Mais encore une fois, pour en savoir davantage, nous ne pouvons que vous conseiller de visionner notre vidéo, en ligne aussi sur notre blog et notre compte Facebook.

Rejoignez le réseau FO

in FO france+tv

f t

OÙ SONT PASSÉS 1/10° DES CONGÉS PAYÉS ?

80 CDD

SUR/COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

100% 80% 60% 40% 20% 0%

Eric Vial / Secrétaire général / FO Médias

En "questions diverses", la direction a apporté quelques commentaires : elle a confirmé que les seuils à 80 jours ne s'appliquent plus aux CDD réguliers. Pour les autres salariés CDD, une étape est maintenue, en l'occurrence une discussion à avoir avec la RH.

FO a appelé les autres organisations syndicales à bien regarder ce qu'il se passe aujourd'hui dans les débats inter branches, et les menaces qui pèsent sur les annexes 8 et 10. Nous nous devons de protéger nos collègues qui ne sont pas encore intégrés, et qui sont dans l'entreprise depuis longtemps. L'accord, qui ne parle pas des 80 jours, va dans ce sens : il est mieux disant pour les salariés.

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES PROPOSÉES PAR LE CE

1/ Le bilan 2017

Les élus ont pris connaissance du bilan de l'année 2017. Celle-ci s'est traduite par des enveloppes exceptionnelles affectées aux projets de voyages dans chacune des antennes.

L'explication : une somme de 300.000 euros avait été programmée pour un projet de voyage à New-York, organisé au niveau du Pôle Nord-Est. Or, avec la réforme du réseau, l'abandon des Pôles et la mise en place des directions régionales, les CE "Pôles" pouvaient être amenés à disparaître rapidement, et il n'était donc plus possible de maintenir ce projet au niveau du Pôle. Les élus ont donc adopté le principe du versement de cette somme à chacune des antennes, afin qu'elles puissent proposer des voyages supplémentaires...ce qu'elles ont fait.

Ces enveloppes consacrées aux voyages dans les antennes ont été particulièrement importantes en 2017. Voyez plutôt...

- PICARDIE : le budget est passé de 16.000 à 49.000 €
- FRANCHE COMTÉ : le budget est passé de 24.000 à 66.000 €
- BOURGOGNE : le budget est passé de 38.000 à 90.000 €
- NORD PAS-DE-CALAIS : le budget est passé de 42.000 à 130.000 €
- LORRAINE : le budget est passé de 42.000 à 130.000 €
- CHAMPAGNE ARDENNE : le budget est passé de 44.000 à 58.000 €
- ALSACE : le budget est passé de 15.000 à 55.000 € (sans tenir compte des acomptes versés pour les voyages de début 2018).

Parmi les autres évolutions majeures en 2017, un effort particulier a été engagé cette année sur les "cadeaux de Noël", avec une enveloppe passée de 78.000 à 141.000 € à l'échelle du Pôle.

2/ La trésorerie restant disponible

Si le CE a effectivement "cassé sa cagnotte" en 2017, il est pourtant loin d'avoir "vidé les fonds de tiroir".

De la trésorerie et de l'épargne, il en restait encore beaucoup le 31 décembre 2017 : près de 641.000 € !

Parmi lesquels les fonds provenant de la vente du terrain d'Eschau, qui appartenait auparavant au CE de l'antenne d'Alsace... Une somme de 164.755 € très précisément.

3/ À qui appartient l'argent du terrain d'Eschau ? "L'Alsace n'existe plus" nous répond le secrétaire du CE...

FO constate que cette somme, qui a été dévolue au CE du Nord-Est, apparaît toujours sur un compte dédié, et identifié comme tel.

Pour autant, lors des échanges ce vendredi 6 juillet, il nous a été rappelé "que tous les biens qui appartenaient aux anciens CE du temps des directions régionales avant 2011 ont été dévolus à celui du Nord-Est. Donc, plus rien n'appartient à l'Alsace ! D'ailleurs, l'Alsace n'existe plus !!!!!!!". Les alsaciens apprécieront...

Après, il est exact que, juridiquement, les biens (et en l'occurrence le produit de cette vente du terrain d'Eschau) ont effectivement été confiés au CE Pôle, mais il avait été dit que c'était dans le but que celui-ci achète un nouveau bien...dont les alsaciens auraient la possibilité de choisir la localisation. Le projet d'achat d'un appartement sur la station de ski de Chatel, en Haute Savoie, était alors envisagé.

Toutefois, par la suite, des débats ont été engagés : en effet, il est apparu plus intéressant de ne pas acheter...et préférer souscrire des locations à la saison dans une résidence plus cossue.

Les fonds n'ont donc pas été utilisés, et apparaissent toujours sur un compte du CE. De la même façon qu'il existe aussi un compte avec le produit de la vente d'un bien de l'ancien CE Nord Pas-de-Calais.

Au moment où la dévolution des biens vers le futur CSE approche, il va s'agir d'acter ce qui était prévu à l'époque par les élus du Nord-Est. Car même si, en théorie, les élus du futur CSE auront toute liberté pour disposer de ces fonds, il est important qu'un maximum de garanties soient prises.

FO va veiller à cela, et propose qu'une motion soit adoptée en ce sens lors du prochain CE.

RETOUR SUR LE CCE DES 12 ET 13 JUIN

Enfin, était à l'ordre du jour de ce CE du 6 juillet une évocation des sujets débattus lors du dernier CCE.

Notamment :

- la réforme de l'audiovisuel public, suite à la communication de la ministre de la Culture le 4 juin dernier, et les incidences connues voici 3 semaines pour France 3, France 4, France O...
- la réorganisation de la DG déléguée à l'antenne et aux programmes (avec la fin des directions de chaînes)
- l'analyse des comptes 2017
- les bilans de l'emploi, de la politique handicap, et les éléments de diagnostic sur l'égalité professionnelle femmes/hommes

Retrouvez le détail de ces points [dans notre compte rendu "le CCE en bref"...](#)

Prochain CE le 28 août à Strasbourg



Bien évidemment, vos représentants FO au Comité d'Établissement sont à votre écoute : Muriel Bessard (Dijon), P. Campagne (Lille), Catherine Reggianini (Metz et Nancy), Bruno Demange (Metz et Nancy), Eric Vial, Jean-Paul Furno, Henri Weiken, Roya Moradpour (Strasbourg)